Multi-actifs ISR

Ecofi Patrimoine

Ecofi Patrimoine est un FCP multi-actifs ISR qui permet d'optimiser ses investissements par la recherche d'opportunités de marché.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
3 ans

Risque*
1 2 **3** 4 5 6 7

Profil du fonds

Produits de taux	**50 → 100 %**
Actions	**0 → 50 %** maximum

Ecofi Patrimoine en bref...

- Un fonds mixte actions/obligations reposant sur la détection d'opportunités.
- Une allocation d'actifs mobile et réactive.

Investir dans un fonds multi-actifs

Choisir un fonds flexible multi-actifs, c'est investir dans un OPC qui s'adapte à la conjoncture économique : son exposition varie entre marchés actions et de taux.

Ainsi, l'exposition aux marchés actions est forte en cas d'anticipation à la hausse de cette classe d'actifs. En cas contraire, la poche taux est privilégiée (obligations ou monétaire).

Une gestion de conviction

La gestion du fonds est une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur la recherche en allocation d'actifs d'Ecofi.

Elle permet au gérant de détecter des opportunités d'investissement qui ne sont pas toujours visibles dans l'analyse macroéconomique, dans un large univers tant géographiquement qu'en termes de segments d'actifs.

Un univers d'investissement centré sur des signatures jugées de qualité

Le portefeuille est exposé aux marchés d'actions et de taux par le biais de titres vifs, d'OPC ISR et d'interventions sur les marchés à terme.

Les entreprises et les États doivent avoir une notation de crédit** supérieure ou égale à « BBB- », le gérant ayant la possibilité de diversifier ses investissements au travers de titres à haut rendement (dits aussi « titres spéculatifs »), notés de BB+ à B- et d'obligations convertibles.

Les actions ou produits de taux des pays émergents sont également éligibles dans la limite de 20 % de l'actif.

> **La performance des prochaines années se fera sur la capacité des gérants à être réactifs et diversifiés dans les choix d'allocations.**



Frédéric LEROY
Gérant multi-actifs depuis 1993

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.
** Pour apprécier la notation d'un titre, la société de gestion peut retenir la seconde meilleure notation parmi les trois agences de notation reconnues suivantes : Fitch Rating's, Moody's Investors Services et Standard & Poors. La société de gestion procède à sa propre analyse crédit dans la sélection des titres. Elle ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation précitées et privilégie sa propre analyse de crédit. Cf. avertissement figurant au verso.
Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat.

Processus d'investissement

01 Sélection des segments d'actifs

Allocation globale par classe d'actifs

- Prévisions économiques dans le cycle croissance/inflation
- Prévisions des marchés
- Identification des axes d'investissement

02 Sélection de l'univers d'investissement

Allocation d'actifs spécifique

- Choix des supports d'investissement ISR
- Intégration des contraintes (rating, pays, secteur, duration, volatilité)
- Constitution de portefeuilles modèles (par niveau de risque)

03 Construction du portefeuille

- Construction du portefeuille par briques d'allocation
- Pilotage des expositions du portefeuille dans le respect de l'allocation fondamentale
- Mise en œuvre de la stratégie tactique

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1] Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Une forte expertise en gestion "multi-actifs"
- Une allocation qui s'ajuste en fonction de l'environnement de marché
- Une diversification qui permet de répartir les risques
- Des outils de contrôle afin d'apprécier quotidiennement le risque

Inconvénients et risques

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risques de perte en capital, de taux, de crédit, action
- Risque lié aux titres à haut rendement à caractère speculatif, et/ou non notés, aux titres de créance subordonnés aux investissements en obligations convertibles, sur les petites capitalisations
- Risque de contrepartie, durabilité
- Risque d'investissements sur les marchés émergents et risque de change

Caractéristiques

Code ISIN : Part P : FR0011316710 - Part I : FR0011504224

Forme juridique : OPCVM - UCITS IV

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : CACEIS BANK France

Valorisateur : CACEIS FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : Part P : 04/10/2012 - Part I : 31/05/2013

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : International et Europe. 20 % maximum pays émergents

Indice de référence : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence. Toutefois, l'indice de référence 75 % Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (ouverture) et 25 % FCI EMU 50 (clôture et dividendes nets investis) pourra servir d'élément de comparaison de la performance du fonds a posteriori.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) – Règlement J+1

Valeur initiale de la part : Part P : 150 euros - Part I : 150 000 euros

Frais de gestion (TTC max.) : Part P : Directs : 1,40 % - Indirects : 2,20% - Part I : Directs : 0,60 % - Indirects : 2,20 %

Commissions de souscription (TT max.) : Part P : Acquise : néant - Non acquise : 3 % - Part I : Acquise : néant - Non acquise : 1 %

Commissions de mouvement : Néant

Commissions de rachat : Néant

Commissions de surperformance : Néant

Remarque : Ecofi Patrimoine – H (date de création : 20/01/1994) est un FCP nourricier du FCP Ecofi Patrimoine (Part I) créé le 31 mai 2013. Il a fait l'objet d'une mutation le 6 décembre 2013 (changement de dénomination). S'il est investi en permanence en parts de son FCP maître et accessoirement en liquidités, sa performance pourra être inférieure à celle de son FCP maître en raison de ses propres frais de gestion.

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI